



ACTEURS

Bulletin édité par la Section de Savoie du

Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et pegr

SNU-ipp

Maison des Syndicats

3 rue Ronde

73000 CHAMBERY

Tél. : 04-79-68-91-65 Fax : 04-79-68-93-47

29 Septembre 97 - Prix 10 F

Supplément 3 au N° 21

Tous à Paris le 19 Octobre !

Ni chèque en blanc, ni idées noires...

En Septembre... plus de 250 collègues réunis dans les demi-journées d'info syndicale ou les réunions de secteur : une grande volonté d'agir, d'intervenir...

Des parents d'élèves refusant une fermeture de classe après la rentrée et organisant une classe sauvage dans 2 écoles du département. Un ministre de l'EN contraint d'en prendre acte et de débloquer un poste... d'une façon "sauvage" elle aussi... **Comment ne pas retenir le plus important** : il est possible de dire très fort qu'on ne veut pas 32 élèves en maternelle, qu'on ne veut pas exclure les enfants de 2 ans, qu'on ne veut pas démanteler des expériences pédagogiques existantes, et de gagner !

Si la deuxième école occupée n'a pas obtenu de poste supplémentaire, les messages contenus dans le mouvement de ses parents d'élèves ont débouché eux aussi sur une amélioration des conditions de scolarisation des enfants.

Les réactions de plus en plus nombreuses des parents et des enseignants pour la qualité de l'école sont un élément fort, avec lesquels les gouvernements quels qu'ils soient doivent compter.

Comme ils doivent compter avec un mouvement syndical qui ne renonce pas à son rôle offensif pour de vraies améliorations, qu'il s'agisse de l'emploi, des salaires, de la politique économique, sociale, et éducative.

- Parce que le projet de budget ne

prévoit aucune création de poste pour les écoles, alors que se multiplient les déclarations relatives à la scolarisation des 2 ans, aux décharges de service des directeurs, aux effectifs en ZEP (mais aussi... les déclarations de guerre contre notre profession !)

- parce que nous n'avons toujours aucune certitude quant à des recrutements suffisants d'enseignants, parce que chacun voit bien que le dispositif "emplois-jeunes" ne répond pas de façon satisfaisante à l'aspiration des jeunes à des emplois stables correspondant à leur qualification,

- parce que, si le Ministre a annoncé plusieurs fois une accélération de l'accès des instituteurs au corps des professeurs d'école, le volume d'intégration prévu reste équivalent à celui de l'an dernier et l'injustice demeure : 4 carrières différentes, entre les PE sortants, les instits "PE liste d'aptitude", les instits "PE concours interne", les instits "instits",

- parce que nous voulons une réouverture de ces dossiers : droit au logement et droit à retraite à 55 ans,

nous manifesterons le 19 Octobre à Paris, pour un budget qui ouvre des perspectives nouvelles sur ces questions, pour une école qui permette à tous les enfants de réussir, pour le respect de notre dignité professionnelle. Nous appelons chacun d'entre vous, mais aussi les parents d'élèves, les jeunes, les autres forces syndicales, à s'associer à cette initiative.

ACTEURS

- Dispensé du timbrage -
- Routage 206 - Chambéry CT -
Trimestriel du SNU-ipp Savoie
3 rue Ronde 73000 CHAMBERY

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNU-ipp Savoie. Conformément à la loi du 6-1-78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au siège.

SOMMAIRE

- page 1 Tous à Paris...
- page 2 Emplois-jeunes
- page 3 Quels emplois pour quels métiers nouveaux ? - La FSU s'exprime
- page 4 Sondage SOFRES/SNUipp - Le SNUipp et les emplois-jeunes - Sorties scolaires
- page 5 Réunions de remplaçants - Syndicalisation
- page 6 Bulletin d'adhésion
- page 7 Ugine - Pour une culture de la Paix
- page 8 et 9 Formation continue
- page 10 Enquête formation continue

MANIF...

Nous appelons l'ensemble des collègues, des parents d'élèves à participer au financement du déplacement selon leurs moyens.

Organisez une collecte dans chaque école, et envoyez les dons, en précisant "Manif du 19/10", à SNUipp, Maison des Syndicats, 3 rue Ronde, 73000 CHAMBERY

**Manifestation nationale à l'appel de la FSU
pour un budget 98 à hauteur des ambitions de l'EN**

Dimanche 19 Octobre 97 - Paris

Inscrivez-vous dès maintenant au 04-79-68-91-65

LE SNUIPP ET LES EMPLOIS-JEUNES

Le plan "emplois-jeunes" a fait l'objet d'un large débat au Conseil syndical de la Savoie.

Des exigences s'expriment clairement, au sein du CS, comme dans les écoles.

Le dispositif se met en place au pas de charge et ne laisse guère le temps aux enseignants de réfléchir à toutes les conséquences que cela aura sur le fonctionnement des écoles.

Il faut donner le temps nécessaire aux équipes pour que les décisions émanent véritablement du Conseil des maîtres.

Des réponses claires et précises sont attendues, rapidement, sur lesquelles nous serons très vigilants.

Quelle sera la responsabilité des directeurs d'école, sous l'autorité desquels sont placés les aides-éducateurs, hors temps scolaire (ces jeunes travailleront 39 h/semaine avec 5 semaines de congés) ? La réponse ne saurait conduire à la nomination dans les écoles de "chefs d'établissement/supérieurs hiérarchiques".

Quelle sera la formation prévue dans les textes et quand, par qui et vers quoi sera-t-elle assurée ? Il faut une formation débouchant sur des emplois nouveaux dans les écoles, mais les emplois-jeunes ne doivent pas devenir le passage obligé pour être enseignant des écoles.

Des dérives sont alors possibles qui amèneraient à une confusion entre les rôles de chacun. **Elles seront d'autant plus à craindre que :**

- les emplois-jeunes seront implantés dans des établissements sous dotés en matériel et en crédit (pas facile de gérer une BCD quand on n'a pas d'argent pour acheter les livres !)

- aucun temps nouveau ne sera dégagé pour la concertation,

- les directeurs d'école non déchargés devront gérer l'implantation de ces emplois.

Emplois-jeunes

Quelques précisions

Lus dans les documents de l'Inspection Académique de la Savoie (**les paragraphes en gras** sont soulignés par nous) :

"Les emplois jeunes doivent constituer des emplois nouveaux. Ils ne se substituent pas à des emplois existants, en particulier ceux financés par les collectivités locales. Pour certaines tâches une articulation devra être trouvée avec ces derniers.

Ils doivent répondre à une véritable utilité éducative. [...] L'essentiel de leur temps doit être consacré aux enfants. Ils doivent apporter quelque chose de plus à la vie et au fonctionnement des classes et de l'école. Ils font partie intégrante de l'équipe éducative. [...]

Ces missions éducatives ne renvoient pas à des tâches d'enseignement. Deux dérives majeures seront à éviter :

- les emplois-jeunes ne doivent en aucun cas se voir déléguer l'enseignement de tout ou partie d'une discipline,

- les emplois-jeunes n'ont pas pour vocation de prendre en charge les élèves en difficulté d'une classe ou de l'école.

En revanche, leur présence dans l'école doit contribuer à en faire évoluer l'organisation pédagogique, à la moduler dans le sens, en particulier, d'un suivi plus individualisé des élèves. Sous la responsabilité du maître et dans le prolongement de son enseignement, ils peuvent surveiller et assister l'activité d'un groupe d'élèves. Leurs compétences spécifiques pourront être utilisées dans le même esprit.

Toute réflexion sur l'aménagement du temps scolaire et des rythmes de vie des enfants et des jeunes doit désormais prendre en compte l'existence des emplois-jeunes."

Entendu dans les réunions d'information syndicale :

"Je n'accepterai pas que des

"emplois-jeunes" interviennent auprès de mes élèves... L'enseignant formé et rétribué pour son métier, c'est moi. Si on accepte cette conception des "emplois-jeunes", on ouvre la porte au recrutement d'une sous-catégorie d'instits."

"D'autres que moi interviennent déjà auprès de mes élèves : moniteurs municipaux, parents bénévoles, intervenants occasionnels appelés pour leurs compétences. Le concepteur de l'enseignement, le gestionnaire de la vie et des avancées de la classe, c'est moi. Mais j'accepte que d'autres que moi interviennent, pour organiser différemment mes activités."

Lu dans les amendements au projet de loi proposés par la FSU : "[les emplois-jeunes] ne peuvent concerner les missions dont sont déjà chargés les fonctionnaires publics".

Et dans les documents du SNUipp : "Nous nous posons la question de doter les écoles de l'équivalent des surveillants des lycées et collèges, qui pourraient assurer toute une série de tâches liées à l'accueil des élèves, à leur encadrement, notamment dans le cadre des sorties scolaires. Nous croyons également qu'autour du développement de l'informatique et des multimédias, qu'en appui au fonctionnement des BCD dans les écoles, d'autres activités deviennent indispensables à créer.

Mais attention : plus d'adultes que de classes ne peut remplacer plus de maîtres que de classes."

Alors, comment s'y retrouve-t-on ? En étant capable de suivre et d'analyser très précisément ce que vont proposer, dans les semaines qui viennent, les écoles sollicitées. Accepter d'examiner ce qui naîtra sans à-priori, mais en refusant clairement tout ce qui pourrait aboutir à la création de "sous-enseignants", sans formation ni avenir. Nouveaux emplois dans les écoles ? Emplois-jeunes ? Possible, pas possible ? A nous tous de répondre.

Quels emplois pour quels métiers nouveaux ?

Quelques pistes de réflexion...

Des collègues se sont déjà réunis dans des écoles pour envisager de quelle nature pouvaient être les emplois confiés aux "aides-éducateurs".

Voici une liste de tâches éventuelles, non exhaustive, qu'ils ont pu envisager :

BCD

- Maintenance, entretien des ouvrages
- Suivi des parutions, abonnements divers...
- Emprunts complémentaires aux bibliothèques de quartier
- Accueil des élèves et gestion de leurs emprunts
- Aide à la recherche documentaire
- Présentation de livres et documents aux élèves
- Animation de "club-lecture" avec des élèves présentant un livre à une classe ou enregistrant une cassette-livre pour les maternelles
- Ouverture de la BCD hors horaire scolaire, le Mercredi ou le soir jusqu'à 18 ou 19 H et/ou pendant la garderie du matin ou l'étude du soir, afin d'offrir aux élèves (même aux anciens de 6^{ème} et 5^{ème}) un lieu de recherche documentaire, voire de prêt

- Gestion d'une médiathèque pédagogique au service des enseignants de l'école

Informatique

- Installation, gestion, maintenance du matériel
- Accueil et encadrement d'élèves
- Aide pratique à l'utilisation de l'outil informatique (saisie, clavier,...)
- Saisie de textes divers, préparation du journal d'école ou de classe...
- Présentation d'outils pédagogiques aux enseignants

Encadrement et surveillance

- Surveillance assistée de tâches données par le maître à la portée des élèves
- Surveillance aux heures de sortie de l'école
- Accompagnement de sorties en fonction des nouveaux textes
- Accompagnement, hors temps scolaire, d'élèves dans les structures de quartier comme la bibliothèque

La FSU s'exprime

Michel Deschamps, secrétaire national de la FSU, face à la presse le 17 Septembre 97

"Pour nous, la question de l'emploi des jeunes n'a pas commencé avec le débat parlementaire. Elle ne s'arrêtera pas avec lui. Elle ne fait que commencer ! En quelques mots : La démarche des emplois-jeunes ne peut pas résumer la politique de l'emploi en direction des jeunes.

1- L'ouverture des emplois-jeunes ne peut se substituer à la relance d'une politique de créations d'emplois dans le secteur privé comme dans le secteur public, et à fortiori se substituer aux emplois existants.

2- Transitoirement limitée dans le temps, la démarche emplois-jeunes doit permettre d'insérer les jeunes, le plus rapidement possible dans un emploi véritable.

3- La rémunération des jeunes doit tenir compte de leur qualification ; le contrat de travail qu'ils signent dès leur entrée doit comporter l'ensemble des garanties attachées au contrat de droit public

4- Une formation complémentaire, intégrée au temps de travail, qualifiante, permet une insertion

réussie au terme du contrat de travail.

5- C'est dès la mise en place des premiers emplois-jeunes qu'il faut se préoccuper de la sortie réussie du système. Pour nous, la réussite du dispositif ne se mesurera pas au nombre de jeunes candidats dans l'emploi mais au nombre de jeunes qui dans 5 ans auront un emploi stable.

6- Si nous rejetons toute logique qui conduirait à n'envisager l'emploi que sur le modèle statutaire de la Fonction Publique, nous ne croyons pas que l'insertion professionnelle des jeunes doive obligatoirement ni même majoritairement passer par des CDD payés au SMIC.

Droit public, droit privé... Nous demandons que les emplois-jeunes soient recrutés par la voie de contrat de droit public, afin d'offrir aux jeunes recrutés les garanties prévues par le droit public, afin de permettre la prise en compte de leurs services dans leur ancienneté et pour le calcul de leur pension s'ils deviennent fonctionnaires, et afin d'empêcher le développement d'une fonction publique bis, régie par le droit privé."

Sondage SOFRES/SNUipp

LES EMPLOIS-JEUNES EN QUESTIONS

Combien ?

Dans l'Académie de Grenoble, d'ici la fin de l'année 97, 910 dans les écoles, 197 dans les collèges.

En Savoie, pour la même période, 90 à 100 pour les écoles, 18 à 25 pour les collèges.

Quand ?

Les premiers contrats pourraient être signés en Octobre.

Au 15 Novembre, on peut penser à une soixantaine d'emplois-jeunes dans une trentaine d'écoles.

Où ?

La première vague d'implantation concernera les ZEP, les écoles en zone sensible, les écoles rurales "bénéficiant de mise en réseau dynamique", ce qui signifie semble-t-il plusieurs petites écoles d'un secteur ayant développé ensemble des projets.

Toutes les circonscriptions de Savoie pourraient bénéficier de quelques emplois, certaines zones étant particulièrement ciblées : les 2 ZEP (Albertville, Chambéry le Haut), le quartier du Biollay à Chambéry, les villes de Montmélian, Aix les Bains, Moûtiers, St Jean de Maurienne, les secteurs de La Ravoire, St-Genix/Guiers, Pont de Beauvoisin, des cantons de montagne ayant par exemple un projet culturel existant... Néanmoins, toute école intéressée peut déposer une demande.

Quel recrutement ?

Les candidatures sont reçues par le rectorat, qui les trie en fonction des demandes formulées par les écoles et établissements. Une sélection de candidatures est retournée ensuite dans les départements.

Les jeunes sont alors recrutés par une commission d'entretien, composée au maximum de 4 personnes : le principal du collège employeur ou son représentant, le directeur de l'école assisté éventuellement d'un enseignant, l'Inspecteur de l'Education Nationale, auxquels peuvent s'ajouter éventuellement un conseiller ANPE, un Conseiller Pédagogique...

Le SNUipp a demandé à la SOFRES d'effectuer un sondage auprès des enseignants des écoles sur le dispositif "emplois jeunes". Celui-ci a eu lieu du 16 au 19 Septembre 97.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des réponses apportées. La globalité du sondage sera publiée dans (Fenêtres sur Cours).

Question : Etes-vous favorable au dispositif mis en place par le Ministre Martine Aubry ?

Réponse : - Favorable à 92 %

Q : Etes-vous favorable à la création d'emplois-jeunes dans les écoles ?

R : - Favorable à 86 %

Q : Cette création dans les écoles est-elle ?

R : - Une vraie nécessité à 42 %

- Utile sans plus à 53 %

Q : Quel est le principal intérêt de ces emplois dans les écoles ?

R : - Aider les élèves dans leur travail à 38 %

- Créer des emplois qui manquent dans l'école à 28 %

- Améliorer le climat dans les écoles à 16 %

- Assurer des activités mal assumées par les enseignants à 10 %

- Alléger le travail des enseignants à 5 %

Q : Quelles missions peuvent être assurées par les jeunes ?

R : - Aide au fonctionnement des bibliothèques : oui à 98 %

- Aide informatique : oui à 89 %

- Encadrement des sorties : oui à 87 %

- Aide à l'étude : oui à 86 %

- Accueil et garderie du matin et du soir : oui à 82 %

- Aide à l'intégration scolaire des enfants handicapés : oui à 73 %

- Surveillance et encadrement : oui à 70 %

- Encadrement et animation d'activités artistiques, culturelles et sportives : oui à 68 %

- Etudes dirigées : oui à 47 %, non à 52 %

- Prise en charge avec les enseignants d'activités d'enseignement : oui à 33 %, non à 66 %

Q : L'acte d'enseignement peut-il être assuré par un jeune dans certains cas ?

R : - Non à 69 %

Q : Quelles personnes doivent prendre en charge les enseignements artistiques, sportifs et culturels ?

R : - Les enseignants eux-mêmes à 66 %

- Les enseignants plus spécialisés à 50 %

- Des intervenants extérieurs à 39 %

- Des emplois-jeunes à 19 %

Q : Que faut-il pour améliorer la réussite scolaire des élèves ?

R : - Un nombre plus élevé de maîtres que de classes à 75 %

- Davantage d'intervenants extérieurs à 6 %

- Des emplois-jeunes à 5 %

- Cela n'a rien à voir avec le nombre de personnels à 13 %

Q : L'arrivée de ces jeunes dans les écoles comporte-t-elle ?

R : - Plus d'avantages que d'inconvénients à 84 %

Sorties scolaires

Enfin les textes ?

D'après les médias, le texte sur les sorties scolaires vient d'être publié. Nous sommes intervenus avant la sortie de ces textes, afin que soit assoupli et modifié le projet initial. Nous interviendrons encore... Faites nous part de toute remarque.

Les obligations nouvelles faites aux enseignants vont poser un certain nombre de questions sur les possibili-

tés de faire fonctionner l'école en dehors de ses locaux.

En ce qui concerne la natation, la sortie du texte est à nouveau retardée. La concertation continue. Nous demandons, concernant les intervenants possibles auprès des enfants, un assouplissement de ce texte permettant aux écoles de maintenir leurs sorties piscine.

... MÉTIER ... MÉTIER ... MÉTIER ... MÉTIER ... MÉTIER ... MÉTIER ...

Réunions de remplaçants

TRB et ZIL

Le SNUipp propose à tous les remplaçants de faire le point et de discuter des éventuels problèmes liés aux fonctions de TRB et TRZIL

Des réunions délocalisées, ouvertes à toutes et tous, syndiqués ou non au SNUipp, sont programmées

Combe de Savoie

Jeudi 2 Octobre 97

Ecole Jean Moulin

17 h 30

Montmélian

Tarentaise

Lundi 6 Octobre

Ecole élémentaire

18 h 15

Pomblière St Marcel

Chambéry, Aix,

Avant-Pays

Jeudi 9 Octobre

Ecole du Pré de l'Ane

18 h 15

Chambéry le Haut

Albertville, Ugine

Mardi 14 Octobre

Ecole élémentaire du

Val des Roses

18 h 15

Albertville

Maurienne

Vendredi 3 Octobre

Ecole élémentaire A.

Briand

17 h 30

St Jean de Mne

D'autre part, une réunion de la Commission "remplaçants" du SNUipp aura lieu

Mercredi 22 Octobre

à 14 h

Maison des Syndicats

3 rue ronde

Chambéry

Cette réunion de Commission est ouverte à tous les syndiqués du SNUipp. Elle fera un point précis de ce qui aura été dit dans les réunions TR de secteurs, et envisagera d'éventuelles actions.

... SYNDICALISATION ... SYNDICALISATION ... SYNDICALISATION ...

Adhérer au SNUipp dès maintenant

Sans adhérents, pas de syndicat... Le syndicat ne vit que par ses adhérents, et par leurs cotisations. Le SNUipp, un syndicat

- qui écoute, défend, informe les collègues
 - qui lutte pour l'amélioration de notre école, de nos conditions de travail
 - qui agit pour une société plus juste et plus solidaire
- Apporter votre adhésion, votre soutien, en vous syndi-

quant, c'est donner la possibilité morale et financière au SNUipp d'exister.

Pour être informés, pour participer aux débats qui traversent la profession, la société, pour prendre part aux mouvements qui font bouger cette société sur les grands problèmes qui nous concernent : rejoignez le SNUipp !

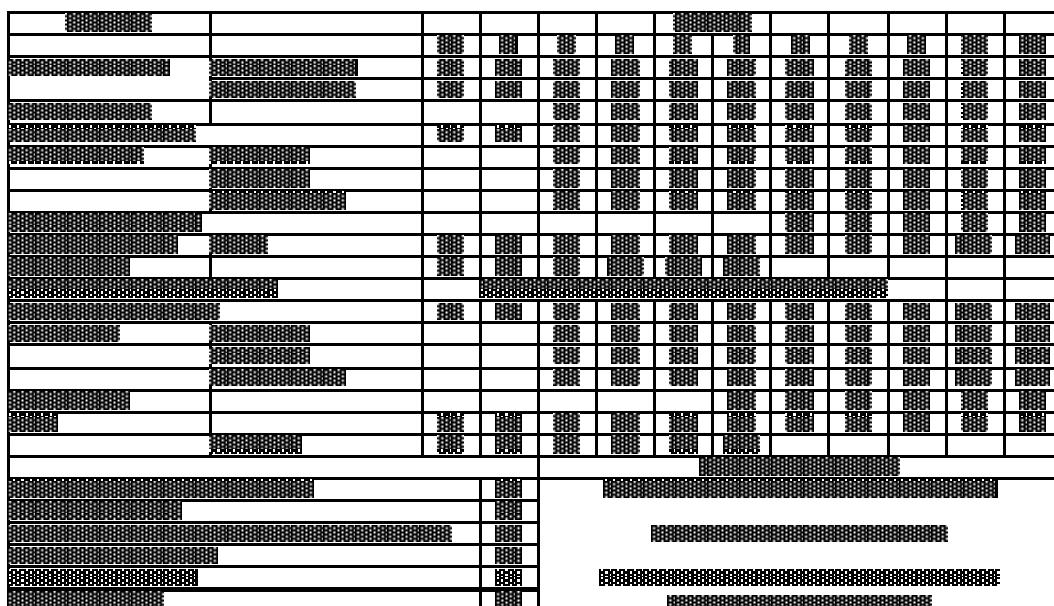
Nous avons besoin de votre aide massive, de votre soutien, de votre présence, de vos idées et de vos remarques. Le syndicat, c'est vous.

Recherchez le montant de votre cotisation dans le barème ci-contre et reportez-le sur le bulletin d'adhésion au dos.

Nouveauté

97/98

pas d'augmentation des cotisations et possibilité de paiement en 10 fois.



Bulletin d'adhésion au SNUipp 73 (97/98) (à remplir très précisément. Merci)

M. Mme Melle

Prénom :

Nom JF : Date nais :/...../.....

Adresse perso :

..... **Tél.** : / / / / /

.. **Tél** :/...../...../...../.....

Ecole/Collège : Adresse :

Situat Administ précise : Dir, Adj, PEGC, PRAS E ou G, Psy, CLIS, Educ, TRB, ZIL, MAD, Retraité, etc. ➔

Elém. Mat. = Définitif Provisoire = Instit PE PE hors classe = PEGC PEGC hors classe

Date de sortie d'IUFM/...../..... Echelon : depuis le :/...../..... Tps part : **Cotisation :**

Cotisation :

1 fois 3 chèques à retirer échelonnés (datés du même jour) 5 prélèvements 10 prélèvements (Remplir très précisément l'imprimé ci-dessous)

(L'abonnement au bulletin "ACTEURS" est inclus dans la cotisation)

Le **SNU-ipp** pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour m'adresser les publications éditées par le Syndicat National Unitaire des instituteurs, des professeurs d'école et des pegr. Je demande au **SNU-ipp** de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au **SNU-ipp**.

Chèque(s) à l'ordre du SNII-ipp Savoie

PRELEVEMENT : RENVOYEZ LES DEUX PARTIES DE L'IMPRIME A SNU-ipp, Maison des Syndicats, 3 rue Ronde, 7300 CHAMBERY, SANS LES SEPARER, EN Y JOIGNANT UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (RIB), POSTAL (RIP) OU DE CAISSE D'EPARGNE (RICE)

DEMANDE DE PRELEVEMENT La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

NOM PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR	DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER															
<table border="1"> <tr> <td colspan="3">COMPTE A DEBITER</td> <td colspan="2">NOM ET ADRESSE DU CREANCIER</td> </tr> <tr> <td>ETABL</td> <td>CODES GUILHET</td> <td>N° DE COMPTE</td> <td>CLE RIB</td> <td>SNU-ipp 204 Allée des Cimes 73000 CHAMBERY</td> </tr> <tr> <td>EEEEEE</td> <td>EEEEEE</td> <td>tttttttttttt</td> <td>tt</td> <td></td> </tr> </table>		COMPTE A DEBITER			NOM ET ADRESSE DU CREANCIER		ETABL	CODES GUILHET	N° DE COMPTE	CLE RIB	SNU-ipp 204 Allée des Cimes 73000 CHAMBERY	EEEEEE	EEEEEE	tttttttttttt	tt	
COMPTE A DEBITER			NOM ET ADRESSE DU CREANCIER													
ETABL	CODES GUILHET	N° DE COMPTE	CLE RIB	SNU-ipp 204 Allée des Cimes 73000 CHAMBERY												
EEEEEE	EEEEEE	tttttttttttt	tt													

DATE

SIGNATURE

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 01/04/80 de la Commission Informatique et Libertés.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'établissement teneur du compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° D'EMETTEUR NATIONAL 401507

N° D'EMETTEUR INTERNE 002027

NOM PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR	NOM ET ADRESSE DU CREANCIER SNU-ipp 204 Allée des Cimes 73000 CHAMBERY
------------------------------------	--

COMPTE A DEBITER			NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER	
CODES ETABL	GUILCHET	N° DE COMPTE	CLE RIB	
莫莫莫莫	莫莫莫莫	莫莫莫莫莫莫莫莫	莫莫	

DATE

SIGNATURE

Ugine

Retour aux horaires classiques

Le 18 Juin 1997, l'Inspecteur d'Académie de la Savoie écrivait aux directeurs d'école d'Ugine.

"La direction départementale de la Jeunesse et des Sports et la municipalité d'Ugine ont soumis (au 3^{ème} trimestre 96/97) à l'approbation des Conseils d'école une proposition d'organisation minimale qui aurait pu, ensuite, servir de base aux projets de chaque groupe scolaire.

Cette proposition ayant été écartée par la quasi-totalité des conseils d'écoles, un retour à l'organisation prévue par le règlement départemental des écoles devra donc être envisagé pour la rentrée prochaine afin de préserver l'indispensable cohérence des horaires et des calendriers à l'échelle de la commune." Ugine ne sera donc plus site Guy Drut.

Le 17 Juillet 1997, la mairie dénonce dans une lettre massivement envoyée aux parents d'élèves la mauvaise volonté du personnel de l'Education nationale qui n'a pas joué le jeu...

Mais quel jeu lui demandait-on de jouer ? Et dans quelles conditions ?

Face à une telle agression de nos collègues, nous avons réagi auprès de Monsieur le Maire d'Ugine en lui rappelant... les véritables racines de son échec :

"Vous avez posé la question de l'aménagement des rythmes scolaires sans une analyse claire et une juste mesure des enjeux. Vous y avez répondu d'une manière incohérente sans prendre en compte les craintes et les réserves diversement exprimées. L'enquête auprès des parents d'élèves a été occultée ; les différents courriers des directeurs manifestant leurs inquiétudes (inégalités de traitement des

écoles, absence de transparence dans l'attribution des crédits, perte d'autonomie pédagogique des enseignants...) sont restés sans suite ; les prérogatives des autorités académiques sur les missions de l'école n'ont pas été respectées.

La quasi-unanimité des conseils d'école où sont associés enseignants, parents, DDEN et élus, a refusé une réduction d'horaires n'apportant aucune amélioration à l'organisation scolaire.

Construire une école de la réussite est la volonté manifeste des instituteurs d'Ugine depuis des décennies. L'expérience passée et leur engagement actuel à vouloir faire progresser l'école le prouvent.

Oui, nos élèves doivent avoir accès aux activités sportives et culturelles de qualité, nécessaires à l'appropriation des savoirs. C'est dans cette optique que fonctionne l'école USEP.

La lutte opiniâtre que nous menons pour défendre l'école publique vise à améliorer son fonctionnement par des innovations pédagogiques, par des stratégies de soutien, par une augmentation du nombre de maîtres pour un même nombre de classes.

C'est ainsi, pensons-nous, que s'opérera une authentique réforme du système scolaire.

[...] l'impasse dans laquelle vous vous êtes engagé ne vous autorise pas à vous dédouaner sur le corps enseignant. Quant au chantage financier contenu dans le dernier paragraphe de votre lettre, il nous amène à douter de votre volonté d'améliorer les conditions de scolarisation de tous les petits Uginois.

A Chambéry le 22 septembre 1997,

Pour le Bureau départemental du SNUipp, Jacqueline Abad"

POUR UNE CULTURE DE LA PAIX

L'"Appel des Cent" nous informe...

Du 9 au 18 Octobre 1997, à la grande Bibliothèque de la Part-Dieu, Métro Part-Dieu à Lyon une exposition-jeu "Sur le sentier de la guerre ou comment l'éviter" : déroulées sur

100 panneaux, les idées bien établies dans notre vie courante sont remises en question et l'on s'amuse ! Le bouc-émissaire, les handicaps, les discriminations, la rumeur, la différence, l'intolérance, chacun, petit ou grand, est appelé à réfléchir.

Le Samedi 18 Octobre 1997, de 9 h à 12 h, 56 rue Sergeant M. Berthet, Lyon-Vaise (métro Gorge de Loup), travail en 3 ateliers dont un

animé par Philippe Merieu et l'association "Enseignants pour la Paix" : l'éducation à la Paix dans la famille, en milieu scolaire, dans les loisirs. Quelle formation des éducateurs ? de 13 h 30 à 17 h, après-midi de rencontre et d'échange entre les participants et les intervenants, dont

David Adams, directeur du programme de culture de Paix de l'Unesco, et Albert Jacquard, généticien, et Zarina Khan, spécialiste des Droits de l'Enfant, philosophe.

A noter : l'exposition "Sur le sentier de la guerre ou comment l'éviter" sera présentée en Avril 98 à Chambéry, et "l'Appel des Cent" proposera à son sujet une animation pédagogique en direction des écoles.

Formation continue

CAPD du 29 Août 97

Nous publions ci-dessous la liste des collègues retenus pour la formation continue 97/98. Cette liste ne concerne que les stages ouverts à candidatures.

C'est la CAPD du 29 Août dernier qui a examiné les candidatures. Elle a été exceptionnellement longue, malgré une offre de stages diminuée. Les élus du personnel sont intervenus pour faire respecter une vraie équité dans les conditions d'attribution.

De nombreux collègues s'interrogent sur le mode d'attribution des stages, ainsi que sur leur contenu. A ce propos, nous vous invitons à remplir et à nous retourner l'enquête "Formation continue" de la page 10 (*à retourner au SNUipp Savoie*).

Quel barème formation continue ?

Il est simple et départage les candidats : **ancienneté depuis titularisation moins 1 point par semaine de stage** effectuée les années antérieures.

Notons que cette année, seuls 45 collègues (sur 2200 dans le département) ont un barème négatif, c'est-à-dire ont effectué plus d'une semaine de stage par an. N'est-ce pas Monsieur Allègre...

Mais les IEN émettent un avis. Un avis défavorable peut être prépondérant par rapport au barème.

Sur quoi est fondé l'avis de l'IEN ?

C'est bien la question que posent au cas par cas les élus

du personnel du SNUipp.

Les collègues peuvent voir leur demande écartée car ils ne travaillent pas dans le cycle concerné par l'énoncé du stage (ce qui donne un caractère très "utilitariste" à la formation continue), ou parce que leur niveau de compétences est déjà jugé suffisamment élevé... pour autant, il n'y a pas de mise en mémoire systématique de l'intitulé des stages déjà effectués par chacun.

Pour les stages où les candidatures sont limitées à la circonscription, les IEN auraient tendance à préétablir des listes de candidats à retenir, ce que nous ne pouvons accepter. Les listes doivent être établies après avis de la CAPD, et le droit de chacun à postuler doit être pleinement respecté.

Si 2 stages à recrutement départemental ont un thème presque similaire et sont organisés en 2 endroits différents du département, les candidats sont retenus pour le lieu le plus proche de leur résidence administrative.

Les ZIL et TRB sont écartés d'office des stages dont le remplacement est assuré par des PE stagiaires, car ceux-ci doivent se voir proposer une classe fixe. Nous avons fait la proposition que des collègues TR soient pris en surnombre sur ce type de stages. C'est de leur droit à formation continue qu'il s'agit.

Formation Professionnelle Spécifique : malgré les propositions que nous avons faites, les semaines de stage non faites par les FPS ne seront pas rajoutées à leur barème.

R1 n° 14 DECOUVERTE DU CCSTI 13/10/97 au 17/10/97 ALIBERT MONIQUE BLANC-COQUAND JOELLE CLERC MICHEL DACHMI MICHELE DEMEURE CHRISTIANE DUC MICHELE FALDA-BUSCAJOT LUC GAZZOLA CLAUDIE LAVY MARTINE MARTINOT GABRIEL MARX ERICK MONGREDIEN MARIE-FRANÇOISE NUEVO PATRICIA PACHOUD ANNETTE PRIEUR ANNE-MARIE THEVENY MARIE-BRIGITTE LS 1 SIMON AGNES LS 2 TISON GILLES R2 n° 19 EDUQUER LE CITOYEN DE DEMAIN 04/11/97 au 18/11/97 ANGIARI RICHARD BELLINA MARIE- THERESE BURNER ALAIN CARDINAL FRANCOISE CAZAJEUX CHRISTEL CENTOFANTE NOELLE CHIROSEL MARIE-CHRISTINE CLERC CHANTAL COLL BRIGITTE DRAUT DANIELLE GAUTHIER PEIGNAUD CHANTAL GENTIL JOSIANE GIANOTTI ROBERT GIUFFRIDA BERNADETTE GONINDARD FREDERIC GUERS FRANCOISE LAVY MARTINE SR MICHALLON TRAN MARIE MILLET PHILIPPE PERRIER GUSTIN JOELLE	REY RENEE STRADY MARIELLE SYLVAIN CHRISTIANE TRAVESSA ANNIE VIRET JOELLE LS 1 PORRAZ HERVE LS 2 RENAUD GOUD MARIE-PIERRE LS 3 ROULIER BERNARD LS 4 DEMAZY FRANCK LS 5 DEMOSTHENE MARYSE R1 n° 30 LANGUES VIVANTES CE1 01/12/97 au 05/12/97 BALLAZ PASCALE BECCU VERONIQUE BOGGIOZ JANINE BOUVET SUZANNE DUCOURT FABRICE FEAZ ANNICK GARBES NICOLE GAUDIAU CLAUDIE GIBERT PASCALE JOURNET ANNICK MANDAROUX FRANCOISE WILKOWSKY ERIC R1 n° 31 L'EPS - CYCLE 2 08/12/97 au 12/12/97 BARTNICKI CATHERINE BELLET MARCEL BERTIATO NATHALIE BOCHET JEAN-MARC BORDET BERNADETTE CAMPAGNE CORINNE CHAVOUTIER MICHELE CHINAL JACQUES FACEMAZ MARIE-PIERRE GOMEZ-CLAUS CATHERINE OGGERI MARIE-NOELLE PERRIERE ANNE-MARIE RIVAT MONIQUE ROSSET MARIE-FRANCE RUFFIER MONET JACQUELINE THOMAS IRENE VIALLET JEANINE VIBOUD DOMINIQUE LS 1 VIBERT LILIANE	LS 2 CAILLET ANNY LS 3 VIVET PIERRE R0,5 n° 32 MALTRAITANCE ET ABUS SEXUELS 08/12/97 au 09/12/97 BABIGEON ISABELLE BARRERO BERNADETTE JOELLE BRUNET FRANCE CLARIOND GILLES DEBOST JOELLE DESCOLLAZ JOSIANE FELIX DANIELLE FUGIER JULIETTE GIRARD ALINE JACQUES LAURENT JAMMES JEAN-CLAUDE MAIGE MARYSE MARTINELLY ANNE-MARIE PERRIER GUSTIN JOELLE POENINS ALAIN LS 1 GAUDIN CHRISTIANE LS 2 CHABANAS SIMONE LS 3 VULLIERME ANNIE LS 4 CHOPINEAUX LAURENT R0,5 n° 33 MALTRAITANCE ET ABUS SEXUELS 11/12/97 au 12/12/97 BEJEAN ANDRE BIMET ANNE-MARIE BOURDON MICHELE DUC MICHELE FABBRI MICHELE GIROD-ROUX ISABELLE HUBERT MIREILLE JACOB MONIQUE JEANDET BERNADETTE JUGAND JACQUELINE MAGNIN MURIELLE MASONI BERNARD PEPIN ANNIE PERIGAULT JOELLE FERROUX MARIE-NOELLE FRANCESCONI DANIELE GOEURY SYLVIE	GUEYRAUD JEAN-MARIE MAIGE MARYSE NARGEOT RODOLPHE PAPET JACQUELINE PORTZERT GENEVIEVE REFFO WILLIAM SAHNOUN MARIE-FRANÇOISE TESTUT MARIE-NOELLE TORNICELLI CLAUDE TRICOT CHRISTINE BARMA CATHERINE LS 1 DROUOT PHILIPPE LS 2 BERTHET PHILIPPE R3 n° 37 LE ROLE D'AUTRUI DANS LES APPRENTISSAGES - CYCLE 2 ET 3 05/01/98 au 23/01/98 AGBOSSOU NADINE BELLEMIN MICHELE BERLIAT MICHELLE BERNARD PASCALE ODETTE BOUVIER CHANTAL CENDRE MARIE CLAUDE CLAVEL-GEORGE SOPHIE COELLO NADINE DEMOTIE FRANCINE DURET DOMINIQUE GIROD-ROUX ISABELLE IDUIR BRIGITTE JANIN ODILE KUHORN FREDERIQUE LAROCHE CAMILLE LEVY BEATRICE MARIAT JEAN-LUC MARIAT CATHERINE MOTTE PASCAL POIRIER DANIEL ROCHAS ANDRE VERLUCCO MARIE- CLAUDE VIGNES ERMINIA LS 1 BELLISIAND ISABELLE LS 2 SUEUR SIMONE LS 3 SYLVAIN CHRISTIANE	LS 4 AILOUD ANNICK NOELLE LS 5 CENTOFANTE DOMINIQUE LS 7 PORRAZ HERVE LS 8 DEMOSTHENE MARYSE LS 9 KAHOUL ANNIE R1 n° 38 SKI DE FOND 12/01/98 au 16/01/98 BARBIER MARIE- THERESE BOIRARD BRIGITTE BOIS COLETTE CHARRA MARION COGNE CHRISTINE CUISINIER JEAN-PAUL DA-RONCH CHRISTINE DIMIER DORBAN LILIANE GROS NICOLE GUILLET ANDRE MOREL AGNES OPPIILLART FRANCOIS PERETTO MARYSE PERRIER YVELINE RIMBOD JEAN-FRANÇOIS ROCCA MARTINE ROLLAND SERGE SAN MARCO ANNICK VIELLY MICHEL LS 1 LASSIAZ YVES LS 2 BOULEGHEB ANNE-MARIE LS 3 EYNARD MARIE-FRANÇOISE LS 4 DALLY ERIC R0,5 n° 41 LANGUES VIVANTES CE2 26/01/98 au 27/01/98 ABRY CLAUDETTE ALLIOT SYLVIE BARRE ELISABETH BOSC CHANTAL BROUAT VALERIE CHEMIN ANDREE IMPAGLIAZZO CATHERINE JORDERY MARTINE LAFAIT MICHEL
---	---	---	--	--

... FORMATION CONTINUE ... FORMATION CONTINUE ...

ACTEURS	<p style="text-align: center;">... FORMATION CONTINUE ... FORMATION CONTINUE ...</p> <p>OLIVIER GISELE PERMEZEL EDITH WEPIERRE LAURENCE LS 1 BAULAT MAURICETTE LS 2 GAUTHIER PEIGNAUD CHANTAL LS 3 BOUSSIERES GENEVIEVE R0,5 n° 42 LANGUES VIVANTES CE2 29/01/98 au 30/01/98 DAL-COL MONIQUE EXCOFFIER FRANCOISE FAVRE PIERRE GIANOTTI ROBERT GIRARD PATRICK GIROUX MARYVONNE GLAIRON RAPPAZ MICHELE JOUGET RECCORDON CATHERINE MARCHAND FRANCOISE NANTET BEATRICE PETIT SYLVETTE TORRE MARIE- CHRISTINE LS 1 JARRET JOSIANE LS 2 ROLLET JOCELYNE R0,5 n° 44 IMAGINER, CREER - AIX LES BAINS 29/01/98 au 30/01/98 BOUVIER DOMINIQUE CHAPPUIS FRANCOISE DEGEORGES BEATRICE DUPRE CHRISTIANE FREY JOSIANE HOBLEA CATHERINE LEDUC CLAUDINE LEDUC LAURENCE MAYET DANIELLE OPPILLIART JACQUE- LINE PIGNIER ANNICK ROUSSEY CATHERINE ROUX BRUNA LS 1 BAERTSCHI CHRISTINE LS 2 BOURGEOIS JOSIANE LS 3 PIERY BERNADETTE R0,5 + 0,5 n° 47 DEVENIR ECO-CITOYEN 19/02/98 au 20/02/98 et 04/ 06/98 au 05/06/98 ABRY-DURAND ISABELLE BERTHOUD GEORGES GENOUX ANDRE GRANGE MICHEL GRYNSZPAN DOMINI- QUE JOTHY JACQUELINE LELOUARD DANIELE NOEL ANNE-MARIE PACCOUD-LEMAZ GABRIELLE PERRET BIT CHANTAL RAVIER JOSIANE ROUX ROGER LS 1 PARISSET CAMILLE R1 n° 49 CHANT CHORAL 23/02/98 au 27/02/98 ALLIOT SYLVIE ANXIONNAZ PIERRE BILLIOUD BRIGITTE BOURDALEIX ANNE- CLAUDE BURNAT ANITA CHENU REGIS CHOULET VALERIE ETIENNE CATHERINE FRIBAULT MARIE- PIERRE GANET PATRICK GUIDET BEATRICE GUMERY JOEL MUNIER YANNICK NEUEN SCHWANDER NADINE PETIT CHANTAL PETIT ROULET MARIE- CLAIRES PLANCHE MICHELE RICO PEREZ LUCIENNE RUAT PASCALE SOULIER MARIE-CLAIRES R1 n° 50 LANGUES VIVANTES CE1 - ALBERTVILLE 02/03/98 au 06/03/98 BERNARD PASCALE COLLOMB MAGALI DANGE SANDRINE DUCHEMIN SEBASTIEN EMPRIN EDOUARD GUEMENE MAGALI LENNOZ GRATIN ANDREE MILLERET ELIANE MONGELLAZ MICHELE MONTI-BOTTERI SIMONE MOREL AGNES PAVIET NATHALIE R1 + 0,5 n° 54 BIOLOGIE - ST JEAN DE MNE 09/03/98 au 13/03/98 au 04/ 06/98 au 05/06/98 BARRAL SOLANGE CHAMPLONG RAPHAELE FAVRE HELENE FONTAINE ANNICK GAYRARD SUZANNE MOLLARD YVETTE QUARTA EVELYNE ROSA-BRUSIN MARTINE SANTORE ELISABETH URANKAR NADIA LS 1 MANGANO CLAUDETTE LS 2 TRONEL CLAUDETTE R1 n° 55 LES GESTES QUI SAUVENT - CHY I 16/03/98 au 20/03/98 ABRY CLAUDETTE BERTHO MIREILLE BLANCHET CHRISTIAN CASSET ISABELLE CATTELIN BERNARD CLERC MONIQUE CURTIL JOSETTE DUMAS MARIE- FRANCOISE FEAZ NORBERT FRASSON NADINE LEMOINE CHRISTIANE MANDEL DANIELE MICHEL HELENE MUSCARELLO DOMINIQUE NOSENZO ALAIN PELLET JANINE ROSSI MIREILLE ROUYER CHANTAL VALLIN DANIELLE LS 1 ROUBAUD ALAIN LS 2 PERIGNON AGNES LS 3 PETIT FREDERIQUE R1 n° 56 USEP CIRQUE 23/03/98 au 27/03/98 AMBRE JOCELYN BETEMPS SYLVIE CARRILLAT JEAN-YVES CASAZZA JEAN-PIERRE CECCATO CLAUDE CELLE FRANCK CHANUDET PASCALE CHARLES MARYVONNE CHINAL MARIE- CHRISTINE COMPAIN FRANCOISE EPCHTEIN MARIE-JO GALVEZ PASCAL GROS JEAN-PIERRE JEANDET ROBERT KARAGUITCHEFF GUY LABARRE JEAN- FRANCOIS LAPEYRE CATHERINE LATHUS SYLVIE PIGNIER ANNICK LS 1 PERIVOLAS JEAN- MARC LS 2 VIARD-CRETAT NADEGE LS 3 GRASSET LAURENCE R2 n° 57 CONSTRUIRE SON LANGAGE A L'ECOLE MATERNELLE 23/03/98 au 02/04/98 ALLIOT MARIE-FRANCE ANDRE ELIANE ANDREOLETTI JACQUELINE AUBOIN MARTINE BARNABA JOSIANE BERLIOZ MARIE- CHANTAL BOISSON MARTINE BOURRIER JOSETTE BROQUET VERONIQUE CARRON FRANCOISE CHAPUIS JOSETTE CHATELET LAURENCE COUX DENISE DAVID CLAIRE DENIS ELISABETH DIMIER MADELEINE DROUET ELIANE DUFOUR CATHERINE DUMONT MARTINE EDMOND FRANCOISE GAY BRIGITTE LAURENT MARIE-ODILE MARX BRIGITTE MESTRALLET MARIE- ANDREANNE MORINGUE ARLETTE PALE FRANCINE PAVLIDES ANNIE- CLAUDE PERRIN LAURENCE PETTELOT MYRIAM PRADIER MICHELE PRICAZ CLAIRE RATTIN DOMINIQUE TROIILLARD JUDITH VALLIER MAURICETTE LS 1 PRIOT MADELEINE LS 2 CAILLET CHANTAL LS 3 PHILIPPE MARIE- FRANCOISE LS 4 VEILLET EMMA LS 5 BOGEAT MARIE- FRANCOISE LS 6 OPPILLIART JACQUELINE LS 7 TRIBERT SYLVIANE R2 n° 58 L'ACCUEIL DES PETITS A L'ECOLE MATERNELLE 23/03/98 au 02/04/98 ALLIOT-LUGAZ JOCELYNE ALLIX MIREILLE BLANCHIN VERONIQUE BONVIN MONIQUE CADENEL CATHERINE CARROZ CATHERINE CECCATO HELENE CHOMAZ MIREILLE GALLAY COLETTE GEMONET ANNE HUBERT MIREILLE IMBERT MADELEINE JAVALET MARTINE JOUBET ARIELLE KARAGUITCHEFF BRIGITTE LACHENAL CECILE LANOISELLIER ANNE LECLERC CHRISTIANE MANCINO DOMINIQUE MARIE CHANTAL MARTINELLY ANNE- MARIE MARTINEZ CHRISTEL MOLLIER CHRISTIANE QUAYLE FABIENNE RACT GRAS EVELYNE RILLIARD CHRISTIANE TESTUT MARIE-NOELLE LS 1 AGUINET VALERIE LS 2 JOUET MONIQUE LS 3 BURGNIARD ANNIE LS 4 EXCOFFIER CECILE LS 5 REYDET CLAIRE LS 6 ACHARD BEATRICE LS 7 TREMOSA MAGALI R1 n° 59 PRATIQUES THEATRALES 30/03/98 au 02/04/98 BARRET MURIEL BERTRAND JOSIANE BOGET DANIEL BRUNEL SIMONE CHEVALLIER ARLETTE GARNIER DANIELE GASULLA DOMINIQUE GRANDEUR CORINNE JUGLAIR MARIE- CHRISTINE LETT NADINE LUNARDON ANNE AUBOIN MARTINE BARNABA JOSIANE BERLIOZ MARIE- CHANTAL BOISSON MARTINE BOURRIER JOSETTE BROQUET VERONIQUE CARRON FRANCOISE CHAPUIS JOSETTE CHATELET LAURENCE COUX DENISE DAVID CLAIRE DENIS ELISABETH DIMIER MADELEINE DROUET ELIANE DUFOUR CATHERINE DUMONT MARTINE EDMOND FRANCOISE GAY BRIGITTE LAURENT MARIE-ODILE MARX BRIGITTE MESTRALLET MARIE- ANDREANNE MORINGUE ARLETTE PALE FRANCINE PAVLIDES ANNIE- CLAUDE PERRIN LAURENCE PETTELOT MYRIAM PRADIER MICHELE PRICAZ CLAIRE RATTIN DOMINIQUE TROIILLARD JUDITH VALLIER MAURICETTE LS 1 PRIOT MADELEINE LS 2 CAILLET CHANTAL LS 3 PHILIPPE MARIE- FRANCOISE LS 4 VEILLET EMMA LS 5 BOGEAT MARIE-<</p>
---------	---

2 Formation continue

Circonscription

Niveau d'enseignement

J'ai déjà participé à des stages de formation continue

- très souvent
- souvent
- quelquefois
- jamais

à un thème que je souhaite pour une formation personnelle

A l'avenir

- je ne souhaite pas participer à un stage de Formation continue
- je souhaite participer à un stage de Formation continue
- à l'IUFM
- dans mon école
- dans une école du canton

avec comme intervenants des...

- conseillers pédagogiques
- profs d'IUFM
- chercheurs en Education
- profs d'Université
- formateurs spécialisés dans une discipline
- intervenants autres qu'enseignants
- enseignants qui ont une expérience intéressante
- IEN
- ...

J'en ai besoin (ou j'en aurais besoin)

- pour sortir de la classe
- pour progresser dans le métier
- pour me former à de nouvelles disciplines
- pour m'améliorer dans les disciplines habituelles
- pour enseigner les langues
- pour connaître les nouveaux programmes
- pour rencontrer d'autres collègues
- pour transformer ma façon de faire
- pour approfondir un champ disciplinaire
- pour suivre une formation personnelle

Je trouve les stages proposés

- de bonne qualité
- de qualité acceptable
- médiocres
- sans aucun intérêt

Aucun stage ne correspond

- au niveau que j'enseigne
 - à la discipline dans laquelle je souhaiterais me former
 - au secteur géographique dans lequel je me trouve
 - à la formation personnelle que j'aimerais suivre
- Parmi les stages proposés, certains correspondent**
- au niveau que j'enseigne
 - à la discipline dans laquelle je souhaite me former
 - au secteur géographique dans lequel je me trouve

- chercheurs en Education
- profs d'Université
- formateurs spécialisés dans une discipline
- intervenants autres qu'enseignants
- enseignants qui ont une expérience intéressante
- IEN
- ...

- la pédagogie générale
- une discipline particulière
- une formation qualifiante (diplôme universitaire)
- un niveau particulier
- la maternelle
- une formation personnelle
- ...

J'aimerais que le stage soit plutôt orienté vers

- la pédagogie générale
- une discipline particulière
- une formation qualifiante (diplôme universitaire)
- un niveau particulier
- la maternelle
- une formation personnelle
- ...

sinon

- j'irai quand même
- je n'irai pas

Je n'ai pas l'intention de participer à un stage de Formation continue parce que...

- ils sont trop courts
- ils sont trop longs
- ils sont trop loin
- ils sont trop loin
- il manque de suivi sur le terrain
- ils n'ont pas de retombée sur mon travail de classe
- ce n'est pas intéressant, on y perd son temps
- ils sont trop théoriques
- ils font une part trop importante aux recettes
- je ne veux pas laisser ma classe
- c'est difficile de laisser sa classe
- les frais engagés pour s'y rendre sont trop élevés par rapport aux remboursements versés par l'administration
- ...

- de classe
- ce n'est pas intéressant, on y perd son temps
- ils sont trop théoriques
- ils font une part trop importante aux recettes
- je ne veux pas laisser ma classe
- c'est difficile de laisser sa classe
- les frais engagés pour s'y rendre sont trop élevés par rapport aux remboursements versés par l'administration
- ...

Si, actuellement, des collègues ne participent pas à la Formation continue, c'est parce que

- il y a peu de places disponibles
- ils ne veulent pas se déplacer
- ils ont peur d'évoluer
- les stages ne servent à rien
- ils les estiment de qualité insuffisante
- il y a un problème au niveau des intervenants
- il y a un rejet des thèmes proposés
- c'est trop compliqué pour y participer
- l'appel de candidature vient trop tôt
- l'appel de candidature vient trop tard
- ...

Je pense que dépendez de l'argent pour la Formation continue

- est utile
- est inutile
- est nécessaire
- est fondamental
- est un investissement

et qu'un syndicat

- ne doit pas s'en préoccuper
- doit intervenir
- doit s'adresser à la profession pour organiser l'action

Si le SNUipp propose une action pour l'amélioration de la Formation continue

- j'y participerai
- je n'y participerai pas
- je n'y participerai que si c'est unitaire
- tout ça m'est égal
- c'est la moindre des choses d'y participer
- je me syndique

J'y participe, mais je trouve que...

- ils sont trop courts
- ils sont trop longs
- ils sont trop loin
- il manque de suivi sur le terrain
- ils n'ont pas de retombée sur mon travail

...comme intervenants, je préfère ne pas y aller et je souhaiterais qu'il y ait plutôt des...

- conseillers pédagogiques
- profs d'IUFM